

Nethys se rebelle contre les élus wallons

Le président de la sulfureuse entreprise liégeoise s'attaque dans un entretien au « Soir » au parlement wallon. Il accuse le gouvernement de Namur d'avoir un agenda caché pour détruire Nethys et défend bec et ongles l'emblématique CEO Stéphane Moreau.

Dans les périodes d'orage, on fait le gros dos. » A entendre le président du conseil d'administration, le gros de la tempête est passé pour Nethys et il peut désormais prendre la parole sereinement. Pierre Meyers a reçu *Le Soir* pour enfin répondre aux questions sur l'entreprise qu'il préside et qui s'est retrouvée au cœur de l'affaire Publifin, scandale aux interminables ramifications.

« Je ne dis pas que l'orage est totalement passé, mais des décisions importantes se prennent aujourd'hui. Et elles nous affectent gravement. Là, nous sommes tenus de réagir », conti-

nue le dirigeant.

A quoi pense-t-il ? Au décret « gouvernance » voté dernièrement au parlement wallon, fait sur mesure pour répondre à l'affaire Publifin. Il prévoit notamment un nouveau plafond des rémunérations à 245.000 euros par an. « C'est un décret punition, tranche Pierre Meyers. Nous respectons l'Etat de droit, mais nos juristes nous disent qu'ils sont incapables d'interpréter certaines dispositions. »

En première ligne : le plafonnement des rémunérations, justement. Pas avare de bons mots, il attaque la disposition. « Nous ne sommes pas

dans une république bananière. On ne peut pas casser des contrats signés entre parties conformément à la loi. Un Etat démocratique agit-il de la sorte ? » Il estime notamment que cette mesure va tuer l'entreprise qui se retrouvera bien incapable de recruter des dirigeants répondant aux critères. « La Wallonie n'est pas armée pour lutter seule contre » la course aux hauts salaires lancée dans le monde entier.

Alors pour défendre son entreprise qui vaut, précise-t-il, 3 milliards d'euros, Pierre Meyers est « prêt à monter aux barricades ». D'ailleurs, l'une des

solutions, évoque-t-il, c'est peut-être « d'organiser la résistance au niveau politique liégeois. Avec la force politique d'un "non" liégeois, on contraint Namur à discuter ». Mais attention, jure-t-il, « nous ne nous mettrons jamais hors la loi ».

Pourtant, pas question de faire du zèle. Une des recommandations de la commission d'enquête sur le scandale Publifin prévoyait le départ du management de Nethys. Là-dessus, aucun doute : « Je ne l'appliquerai pas. Je m'y opposerai. » ■

« Pour Nethys, je suis prêt à monter aux barricades »

GOVERNANCE Le président du groupe liégeois lance une fronde contre « Namur »

- Le président du bras opérationnel de Publifin s'est confié au « Soir ».
- Il accuse le gouvernement wallon d'avoir un agenda caché pour détruire le groupe.
- Et défend bec et ongles Stéphane Moreau, l'emblématique CEO.

Pierre Meyers

Né en 1948 et diplômé en administration des affaires de l'ULiège, il est président du conseil d'administration de Nethys depuis mars 2017. Il présente un profil essentiellement financier, ayant exercé la fonction de directeur financier pendant 15 ans à la FN Herstal avant de rejoindre Cockerill Sambre en 1994. Sa carrière prend un tournant plus industriel et entrepreneurial en 2002 lorsqu'il rachète le groupe d'ingénierie CMI avec Bernard Serin. Un groupe qu'il quitte à la fin 2015.

ENTRETIEN

On ne rentre pas chez Nethys comme on veut. Pour avoir accès au septième étage du QG, en plein centre de Liège, une personne autorisée doit poser son empreinte digitale pour débloquent l'ascenseur. On débarque alors dans le couloir de la direction. Sur la gauche, une salle de réunion. En tapisserie sur l'ensemble des murs : l'organigramme de la société. « C'est ça, la transparence », plaisante Pierre Meyers. Le président du conseil d'administration de Nethys, filiale opérationnelle de l'intercommunale la plus célèbre du pays (Publifin), nous reçoit en compagnie du directeur financier, Pol Heyse. Pendant plus de deux heures, il répondra aux questions qu'on cherche à lui poser depuis des mois. Déterminé.

Ça fait longtemps qu'on la demandait, cette interview. Pourquoi avoir accepté de parler ?

On a tellement dénigré Nethys au cours des 15 derniers mois que nous étions devenus inaudibles. Toute personne qui parlait au nom de Nethys était d'office critiquée. Et dans une période d'orage aussi violent, on fait le gros dos, on le laisse passer. Je ne dis pas qu'il est totalement passé, mais des décisions importantes se prennent aujourd'hui. Et elles nous affectent gravement. Là, nous sommes tenus de réagir.

Vous visez le décret « gouvernance », voté dernièrement au parlement wallon. Un décret qui a été fait sur mesure pour répondre à l'affaire Publifin...

C'est un décret punition. Je respecte le travail parlementaire, et Nethys respectera les nouveaux décrets. Parce que nous sommes dans un Etat de droit. Mais ce décret est difficilement lisible. Nous avons confié à deux cabinets juridiques de renom le soin d'analyser ce décret pour nous et de le traduire en termes non équivoques. Et nos juristes nous disent qu'ils sont incapables d'interpréter certaines dispositions. Je vais prendre un élément

clé : le plafonnement des rémunérations. Nous ne sommes pas certains de la façon dont il faut décoder ce volet.

Vous n'êtes pas certain que le plafond de 245.000 euros par an s'applique à Nethys ?

Je suis certain que la volonté politique est celle-là. Mais la traduction en termes juridiques est sujette à interprétation. De plus, ce texte est en contradiction avec certains éléments du droit des sociétés, et du droit des contrats. Le parlement wallon se croit au-dessus des lois nationales. Il y a déjà eu quelques démonstrations en commission d'enquête.

Incohérence avec le droit des contrats ? C'est parce que le décret permet de casser les contrats en cours des dirigeants qui gagnent plus de 245.000 euros pour les aligner sur le nouveau plafond ?

On ne peut pas casser des contrats signés entre parties conformément à la loi. Nous ne sommes pas dans une république bananière. Qu'on dise que c'est la règle pour les nouveaux engagés, on pourrait le comprendre. Mais le décret demande aussi d'adapter les contrats en cours pour le 1^{er} juillet. Un Etat démocratique agit-il de la sorte ?

Ce décret a été voté. Vous allez devoir le respecter...

Cela implique que la majorité des 21 personnes qui dépassent le plafond au sein du groupe Nethys vont introduire une action en justice si on casse leur contrat. Ils attaqueront leur employeur pour rupture abusive de contrat. Et de l'avis de tous nos conseils juridiques, ils obtiendront gain de cause.

Vous devrez leur payer des indemnités. Et puis ?

Ils vont obtenir 23,8 millions d'indemnités dans notre estimation maximale. Sauf si certains acceptent la limitation (j'en doute très sérieusement). Mais ce qui est plus grave encore, c'est que si ces 21 personnes s'en vont, le

groupe est décapité. Et les conséquences financières pour l'actionnaire, provinces et communes, seront immenses.

Vous craignez que tout le management quitte la société ?

Ces personnes vont signifier qu'elles ne sont pas d'accord avec le plafond. Vont-elles rester dans la société ou partir instantanément ? Tôt ou tard, cela conduira à des départs. Et nous serons dans l'incapacité de remplacer ces personnes. Je vais prendre un exemple : au sein d'Intégrale (l'assureur dont Nethys est majoritaire, NDLR), nous cherchons à remplacer un dirigeant proche de la retraite avec un profil très précis. Le cabinet de recrutement nous a proposé 5 candidatures : il n'y en a pas une qui rentre sous le plafond imposé. Cela va tuer notre entreprise, qui sera dans l'incapacité de recruter des managers avec les compétences requises. Et c'est pareil pour toutes nos sociétés concurrentielles.

Personne n'est prêt à travailler dans une société publique pour 245.000 euros ?

Je peux comprendre la réaction des citoyens face aux rémunérations importantes annoncées. Il y a une sorte d'emballement du marché des dirigeants. Je le regrette. Mais c'est une tendance mondiale. La Wallonie n'est pas armée pour lutter seule contre cela. Si on veut rester compétitif en Europe, et créer de la valeur en attirant des compétences, il faut payer le salaire du marché. Sinon, au nom de principes dogmatiques, la Wallonie se transformera en désert économique.

Toutes les entreprises publiques

ne seront pas logées à la même enseigne. Le gouvernement wallon a fait savoir que la FN et la Sonaca ne seront pas concernées par les plafonds.

L'argument n'est pas sérieux. Sous prétexte que Nethys est issu d'une intercommunale, il devra respecter le plafond. Mais quand il s'agit d'une entreprise régionale, issue de la Sriw, des exceptions sont autorisées. Pour moi, dans les deux cas, c'est le même argent public. La décision la plus intelligente que le parlement pourrait prendre, c'est de voter une exception à ce décret pour les activités concurrentielles de Nethys. A moins que derrière ce décret, il y ait un agenda politique visant à rendre impossible l'initiative industrielle publique (communale, NDLR). Ce qu'on peut soupçonner.

Obtenir une exception pour Nethys, ça semble peu probable.

La probabilité que cela se produise me paraît faible. Autre solution : on organise la résistance politique liégeoise. Liège dit « non » à Namur. Et avec la force politique du « non », on les contraint à discuter.

Vous encouragez les Liégeois à refuser d'appliquer le décret ?

Le CA de Nethys n'est pas politique.

Mais c'est ce que vous murmurez à vos actionnaires...

Moi, je suis prêt à monter aux barricades. La valeur de Nethys est de l'ordre de 3 milliards d'euros. Je vous fiche mon billet qu'en très peu de temps, elle va perdre une grande partie de sa valeur. Est-ce que les actionnaires liégeois sont prêts à perdre un milliard en quelques années ?

Comment le CA de Nethys va-t-il appliquer le plafond salarial ?

Le CA ne peut pas se rebeller. Nous ne nous mettrons jamais hors la loi. On fera tout pour infléchir la loi, pour l'interpréter de façon favorable.

En disant que le décret est contraire au droit des contrats ? Ce qui permettrait de ne pas appliquer le nouveau plafond ?

Je ne l'exclus pas. Si nos juristes disent que notre premier devoir est de respecter la loi des contrats, et qu'elle prime sur le décret gouvernance, on appliquera la loi des contrats. Mais à ce stade, aucune décision n'a été prise.

La rémunération des administrateurs est aussi revue à la baisse...

J'ai fait le calcul. Vous croyez qu'on va attirer des administrateurs professionnels, compétents, capables de prendre les décisions stratégiques qui s'imposent en gagnant 2,41 euros par jour ? Certains m'ont dit : c'est le tarif du voiturier. Est-ce que vous attireriez au CA de Proximus des administrateurs à ce tarif-là ? Demandez à Guberna (l'institut belge des administrateurs, NDLR) si c'est de la bonne gouvernance de mépriser pareillement un administrateur.

Pol Heyse : *Vous parlez beaucoup du volet rémunérations. Mais dans le décret, ce n'est pas ce qu'il y a de plus grave. Ce qui va pénaliser le fonctionnement de Nethys, c'est le fait que ni le CA, ni même l'actionnaire n'aura encore le contrôle de la société. En s'octroyant une tutelle générale d'annulation, la Région wallonne veut s'arroger le droit de pouvoir bloquer à tout moment, toute décision au sein du groupe. Avec ce décret, la tutelle wallonne peut intervenir et dire : je ne suis pas d'accord avec l'engagement qui vient d'être fait.*

P. Meyers : *Pour le cas d'Intégrale, il y a une contradiction supplémentaire. Si elle applique ce décret, Intégrale sera en opposition avec des règles édictées par son régulateur (la Banque nationale). Le régulateur impose par exemple qu'un certain nombre de membres du comité de direction soient indépendants, ce qu'interdit le nouveau décret. Puis la Banque nationale ne va jamais accepter que la Région exerce une tutelle d'annulation ! Alors qu'Ethias, qui est à 100 % pu-*

blique également, échappe à toutes ces règles.

Publifin a pris la décision d'introduire un recours contre le décret. Nethys et Intégrale vont suivre ?

La question n'a pas encore été posée formellement au conseil. Mais ces sujets sont à l'étude. On va faire ça de façon coordonnée, avec notre actionnaire.

Une des recommandations de la commission d'enquête prévoit le départ du management. Quand l'appliquerez-vous ?

Je ne l'appliquerai pas. Je m'y opposerai. Que les actionnaires me révoquent s'ils ne sont pas d'accord. Nous avons chez Nethys, au sein du comité de direction, des personnes de très grande compétence. Qui n'ont rien à envier au comité exécutif de CMI (l'ancienne entreprise de Pierre Meyers, NDLR). Quant au CEO, Stéphane Moreau, il a peut-être commis l'erreur d'être à la fois un homme politique et un chef d'entreprise. Je ne vais pas juger. Mais les choses sont claires aujourd'hui. C'est un brillant CEO. J'ose le dire. Stéphane Moreau ne partira pas. Son équipe restera là. Il faudra nous démettre pour changer le management !

Combien de temps comptez-vous rester président ?

Je souhaite partir le plus vite possible. Le jour où je ne suis plus administrateur, ma famille a promis d'ouvrir le champagne. Certains copains de mes fils leur ont dit : "Ton père fait partie de la bande des mafieux". Mes fils osent à peine dire que je suis président de Nethys !

Qu'est-ce qui vous anime ?

Je suis Liégeois. Il y a une équipe remarquable, qui a été injustement traitée, par la presse comme les politiques. Ce groupe est un superbe groupe. Il faut le défendre, ne pas laisser faire Namur. Mais si on veut démanteler le groupe, ou si on touche au management : je suis parti. ■

Propos recueillis par
XAVIER COUNASSE

CE QU'IL PENSE DE...

L'affaire Publifin

« Je peux comprendre que le citoyen ait été choqué. Mais on nage en pleine hypocrisie. Ce qui se passait dans les comités de secteur était connu de tous les hauts responsables politiques. Même si certains présidents de parti semblent aujourd'hui frappés d'amnésie. Ils connaissaient ces comités. Certains ont même négocié des avantages en échange de l'évolution du modèle intercommunale (l'ex-Tecteo, NDLR) en une société de droit privé (Nethys, NDLR). Si j'ai un souhait à exprimer, c'est que des doctorants en sciences politiques ou en sociologie reprennent un jour, avec la rigueur académique, le déroulé complet de l'affaire, depuis son éclatement jusqu'aux décrets votés aujourd'hui. Je peux deviner les conclusions : et elles seront cinglantes. En particulier sur la déformation de l'information par la presse et les politiques. Ces informations ont été utilisées délibérément à des fins politiciennes à très court terme. Ce qui a permis à certains de devenir ministres aujourd'hui ».

L'opacité organisée

« S'il est une critique que j'adresserais à Nethys, c'est le manque de communication. Il n'y a pas eu de communication structurée, active, conduite de façon à faire comprendre aux simples citoyens les objectifs poursuivis. Et c'est dommage parce que, quand on fait bien les choses, et Nethys les a bien faites, encore faut-il le faire savoir. On l'a trop peu fait savoir. Et ceci a provoqué des dérives d'interprétation. Mais l'opacité, je m'inscris en faux. Il n'y avait rien de plus clair et de plus transparent. Nethys, c'est le modèle où l'information entre le management, le conseil d'administration et les actionnaires allaient le plus vite. Nous avons les principaux acteurs provinciaux et les forces vives de la région qui siégeaient au conseil de Publifin, de Nethys, dans les comités spécialisés de Nethys. En temps réel, les trois grands partis étaient informés de ce qu'il se passait. Beaucoup plus vite que dans des sociétés privées ».

avenir « Rien n'est à vendre, Nethys doit rester tel qu'il est ! »

Ça fait un an qu'on annonce une révision du périmètre du groupe. Mais on ne sait toujours pas à quoi ressemblera Nethys 2.0... Notre volonté, en tant que CA, c'est de dire que Resa (le gestionnaire de réseau de distribution du groupe, monopole public, NDLR) doit être autonomisé sous Publifin. Et le sortir de Nethys. Le reste du périmètre, c'est le groupe actuel, tel qu'il doit rester. Certains espèrent se servir du décret gouvernance pour démontrer que l'initiative industrielle publique ne peut pas fonctionner. Et poussent à la privatisation des actifs. Non au démantèlement !

Donc on ne touche à rien ? Nethys reste une holding chapeautant des activités de presse, assurances, télécoms, énergie... Exactement. Sauf si dans le débat entre Namur et

notre actionnaire, on décide que les Provinces et les communes ne peuvent plus avoir d'activité économique concurrentielle. Mais qu'on le dise clairement alors. Or personne ne le dit. Je ne dis pas que le périmètre de Nethys est immuable. L'objectif est de le faire grandir. Mais rien n'est à vendre. Et certainement pas par appartements. Alors désolé Telenet, désolé Orange, les portes sont fermées. Et désolé à un troisième candidat, car il y avait des appétits importants de candidats non belges.

Qui ça ?
Je suis tenu par le secret. Mais il y a eu un lobbying intense dans les hautes sphères politiques de certains acteurs.

« L'Avenir », pareil : vous restez actionnaire ?

Pol Heyse : Non seulement L'Avenir n'est pas à vendre. Mais le nouveau CEO Jos Donvil prône son intégration dans Voo. Qui va se faire. Et il est grand temps de la faire !

« L'Avenir », pareil : vous restez actionnaire ?

Pol Heyse : Non seulement L'Avenir n'est pas à vendre. Mais le nouveau CEO Jos Donvil prône son intégration dans Voo. Qui va se faire. Et il est grand temps de la faire !

Sur vos participations dans les journaux français, « Nice Matin » et « La Provence » ?

Il n'y a pas de raison que cela change non plus.

Le rapport de la commission d'enquête prône pourtant la vente des activités étrangères... Vous ne suivrez pas cette recommandation ?

Ce n'est pas dans mon intention. Mais je ne dis pas que sur ce point, il y aura unanimité au CA de Nethys. Ce qui a été fait jusqu'ici est conforme aux statuts de Nethys. Dans l'article 3, il est prévu que l'on mène des activités « en Belgique et à l'étranger ». Et personne ne peut nous le reprocher. Le jour où on restreint le périmètre d'activités de Nethys au territoire wallon, autant désinvestir et céder tout directement...

« Stéphane Moreau est un brillant CEO. Il ne partira pas. Il faudra nous démettre pour changer les managers »

amené à faire des arbitrages, comme tout groupe industriel. Il est clair qu'on ne pourra peut-être pas tout mener de front. McKinsey nous a guidés dans cette réflexion.

Ce mercredi, le parlement wallon votera un nouveau décret vous concernant. Qui impose la sortie du gestionnaire de réseau Resa du giron de Nethys, pour le loger dans l'intercommunale Publifin. Avec un personnel propre, un service informatique propre. Vous avez accepté l'idée ?

Le CA de Nethys respectera la loi, aussi dure et aussi stupide soit-elle. Apprenant cette décision, on a fait notre métier, on a chiffré les choses. Cette autonomisation de Resa coûtera 8 millions par an à Resa, et 12 millions à Nethys, suite à la perte des synergies.

C'est énorme. Depuis, nous avons réfléchi à différentes formes d'autonomisation de Resa. Au-delà d'une autonomisation extrême, comme l'impose le décret, il y a une façon plus light de procéder, en gardant l'esprit de la directive européenne. Mais encore une fois, nos amis wallons vont plus loin que cette directive. Ce n'est pas la première fois : on veut toujours être le meilleur élève en termes réglementaires, et le plus mauvais en termes de résultats.

Une interprétation plus light ?

On peut avoir une autonomisation réelle sans pousser à l'extrême la notion de personnel propre. On transfère Resa sous Publifin, avec un CA totalement distinct de Nethys. Avec un management entièrement consacré à Resa. Mais en gardant des contrats de prestation de service entre Nethys et Resa, qui limitent fortement les pertes de synergies. Sur l'IT notamment. Ce n'est pas en partageant l'IT avec Nethys qu'on influence le monde de la distribution de gaz et d'électricité !

Vous pensez que le décret peut encore être amendé ?

C'est aux politiques de se positionner. Est-ce que les Liégeois parviendront à faire comprendre à Namur qu'il faut des amendements à ce décret ? À titre personnel, je l'espère. En tant que Liégeois, je le souhaite vivement. Mais je n'ai pas à intervenir. Et si le texte reste inchangé, on a mesuré les risques et les difficultés. Et on s'y conformera.

Nethys reste-t-elle viable si on la prive des dividendes de Resa ?

Ça rendra la situation de Nethys plus difficile, c'est incontestable. Mais la société n'est pas condamnée pour la cause. Ça limitera certains développements. Mais on a bien l'intention de continuer à vivre.

Vous ne parlez plus de fusion avec Ores. Le projet est enterré ?

La meilleure solution, c'était la solution existante, avec Resa dans Nethys. La deuxième solution, c'est l'autonomisation que l'on vient de décrire. Mais si le décret est voté tel qu'il existe aujourd'hui, on sera dans une situation où l'actionnaire subit des effets très négatifs. L'actionnaire devra décider s'il est prêt à accepter cette perte de valeur, en gardant le contrôle de Resa, ou s'il décide de favoriser un rapprochement avec Ores pour recréer des synergies. Avec une série de conditions. Il faudra qu'Oresa soit plus efficace qu'Ores ne l'est aujourd'hui. ■

Propos recueillis par
X.C.

ANALYSE

On ne s'entend plus

Ça fait longtemps qu'on espérait les entendre. Cette fois, ça y est : ils parlent ! C'est le président du groupe Nethys, Pierre Meyers, qui s'y colle (longuement). Ce qui, en soit, est un petit événement. Outre un entretien il y a quelques jours dans *La Meuse*, on n'avait plus entendu la société depuis la fin de la commission d'enquête.

Or il est toujours bon d'entendre l'autre son de cloche. Celui d'une intercommunale qui vit comme une « punition » le décret qui vient d'être voté en son honneur. Les propos de M. Meyers vont faire grincer des dents certains parlementaires et ministres. Nethys ne fait aucun mea-culpa, considère qu'elle n'a rien à se reprocher (ou presque) ; le président assume qu'il va s'asseoir sur certaines recommandations de la commission d'enquête ; il n'exclut pas de maintenir les salaires au-delà du nouveau plafond. Et, cerise sur le gâteau, il défend sur toute la ligne

Stéphane Moreau. C'est une évidence : on n'a toujours pas réconcilié les points de vue liégeois et ceux de « Namur ». Et tout ceci risque encore de provoquer quelques étincelles. Mais Pierre Meyers soulève une vraie question. Est-ce que le décret dit « gouvernance » ne rend pas la vie impossible aux filiales d'intercommunales actives dans un secteur concurrentiel. Demain, toute décision prise par l'assureur Intégrale ou le journal *L'Avenir* pourra en effet être cassée par la tutelle de la Région. Demain, il n'est pas dit que ces sociétés puissent encore attirer des administrateurs professionnels vu la rémunération proposée. Pourquoi ? Parce qu'elles sont détenues par des communes. Alors qu'Ethias ou la FN, tout aussi publiques, ne subiront pas ces contraintes. Parce que leur actionnaire est régional. Les communes ont-elles pour vocation (ou pas) d'investir dans le secteur concurrentiel ? Pierre Meyers entend bien lancer le débat.

X.C.